

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 octobre 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

Absents excusés :

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absentes : LACAILLE Estelle – LECORNU Séverine.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 – Aliénations

Autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 25 (parcelle cadastrée Section A, Numéro 878) du lotissement communal Henri Ermice

- Délibération n° DEL2025-10-01 -

M. Le Maire informe les conseillers de la pré-réservation du lot n° 25 du lotissement communal Henri Ermice.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 13 avril 2022, n° DEL2022-04-23, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, La demande de pré-réservation du lot n°25 par M. Serge FOURNIER sur le lotissement communal Henri Ermice,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Article unique : d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 25, parcelle cadastrée Section A, Numéro 878, d'une superficie de 633 m² du lotissement communal Henri Ermice à M. Serge FOURNIER, domicilié 20 rue de Jersey à Denneville Plage (50580) pour un montant de 24 192,08 € HT auquel s'ajoute un montant de 4 292,92 € de Tva sur marge soit un total de 28 485,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

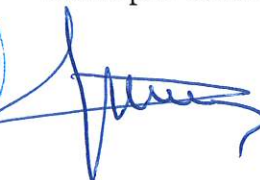
Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 13 octobre 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.